

PROCES-VERBAL
155^e Assemblée des délégués de la SCMV
Samedi 6 novembre 2021 à Croy
Organisation : Echo du Nozon Juriens-Romainmôtier

Présidence : Monique PIDOUX COUPRY

Ordre du jour : adressé aux sections, il ne fait l'objet d'aucune remarque, il sera donc suivi.

1) SALUTATIONS

La 155^e Assemblée des délégués de la SCMV a lieu à la grande salle de Croy. Elle est organisée par l'Echo du Nozon de Juriens-Romainmôtier.

La Présidente du Comité cantonal, Monique PIDOUX COUPRY, salue les invités qui honorent de leur présence ladite assemblée. Il s'agit de :

CRETEGNY Laurence	Présidente du Grand Conseil
KUNZ Eric	Membre du Comité ASM
BASSANG Alain	Président d'honneur SCMV
MUELLER Gino	Président d'honneur SCMV
CHAPUIS Jacques	Membre du Comité d'honneur SCMV
PERRETEN Alain	Membre du Comité d'honneur SCMV
ROUGE Claudia	Membre du Comité d'honneur SCMV
CHENAUX Yves	Membre d'honneur SCMV
OCCHIPINTI Lyliam	Membre d'honneur SCMV
PECORINI Stéphane	Président de la Commission de musique SCMV
MAURER Vincent	Membre de la Commission de musique SCMV
SPIRITO Florian	Président de la Commission technique des tambours SCMV
MONGE Olivier	Membre de la Commission technique des tambours SCMV
BERNEY Laurent	Banneret cantonal
MEYLAN Michel	Banneret remplaçant cantonal
GUIGNARD Daniel	Responsable du camp de musique SCMV
CHERBUIN Cluade	Président de l'Association Vaudoise des musiciens vaudois fédéraux
DEVALLONNE Marlyse	Présidente de l'ARMP
DEVAUX Raphaël	Membre du Comité de la Société cantonale des musiques fribourgeoises
GIRARD Ghislaine	Membre du Comité de la Société cantonale des musiques fribourgeoises
CATTIN Gérard	Président d'honneur de la Fédération Jurassienne de Musique
VALLON Roger	Membre du Comité l'Association romande des directeurs de musique

LARCHEVEQUE Marie-Fr.	Membre du Comité de l'Association des Paysannes vaudoises
NEY Yvan	Vice-Président de la Société cantonale des chanteurs vaudois
HEDIGER Gilbert	Membre du Comité de la Société cantonale des carabiniers
CHAILLET Christophe	Vice-Président de l'Association cantonale vaudoise de football
VOLET Jean-Daniel	Représentant SUISA
WAGNER Philipp	Colonel – Commandant au Centre de compétence de la musique militaire
MONBARON Nils	Syndic de Romainmôtier-Envy
BENOIT Marc	Municipal à Romainmôtier-Envy
REYMOND Alexandre	Avocat
GUIGNARD Samuel	Avocat
RAMONI Claude	Avocat

Monique PIDOUX COUPRY remercie les organisateurs de cette journée, en particulier l'Echo du Nozon de Juriens-Romainmôtier. Elle exprime également sa gratitude aux autorités communales.

Monique PIDOUX COUPRY passe la parole au président du comité d'organisation Daniel GUIGNARD qui adresse quelques mots de bienvenue aux délégués.

Monique PIDOUX COUPRY rappelle quelques dispositions de nos statuts.

Sur les 97 sections convoquées, le décompte est le suivant :

<i>Sections présentes</i>	91
<i>Section non présente</i>	1
<i>Sections excusées/absentes</i>	4
<i>Nombre de délégués présents</i>	148

2) DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Trois sections officient en tant que scrutateurs. Le choix du comité, approuvé par les délégués, s'est porté sur les sociétés suivantes :

- Corcelles-près-Payerne Jérôme MOLL
- Rances-Valeyres-s/Rances Pascal RANDIN
- Avenches Christian FAILLOUBAZ

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, Monique PIDOUX COUPRY donne la parole à M. Nils MONBARON, Syndic de la Commune de Romainmôtier-Envy, qui salue l'Assemblée et présente sa commune.

3) PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES 2020

Ce procès-verbal n'appelant aucune remarque de la part de l'Assemblée des délégués, il est donc adopté et son auteur, la soussignée, remerciée.

4) ADMISSIONS ET DEMISSIONS

La SCMV compte toujours 97 sociétés

Monique PIDOUX COUPRY salue et remercie Mme Laurence CRETEGNY, Présidente du Grand Conseil de sa présence et lui cède la parole.

5) RAPPORTS

a) de la Présidente du Comité central

Monique PIDOUX COUPRY tient à remercier ses collègues du comité pour tout leur travail :

- Jean-Daniel RICHARDET caissier et vice-président,
- Françoise GOLLIEZ, responsable du SCMVMag
- Christian RÜEGSEGGER pour la gestion de l'Opération instruments de la Loterie Romande
- Christian INDERMÜHLE, archives et logistique
- Pierre-André MARTIN au service des membres
- Didier BERARD, informaticien responsable de la gestion du site et de la SUISA
- Lyliam OCCHIPINTI, secrétaire

b) du Président de la Commission de musique

Les sections ont reçu le rapport de la Commission de musique. Il n'en sera par conséquent pas donné lecture.

Monique PIDOUX COUPRY passe la parole à Stéphane PECORINI qui donne quelques informations supplémentaires.

Stéphane PECORINI se réjouit de se retrouver en présentiel car les visioconférences ont des limites. Il remercie ses collègues de la CM, équipe soudée et efficace et tout particulièrement Nathalie MESSERLI, excellente secrétaire qui quitte malheureusement la CM. Stéphane FLOTRON quitte également la CM. Il s'est occupé seul de la finale des solistes et la tâche n'était pas des moindres. Il prie l'assemblée d'applaudir ces deux personnes même si elles sont absentes aujourd'hui.

Il remercie également l'AEM-SCMV pour sa collaboration pour l'organisation du forum et du nouveau concours des solistes qui aura lieu, cette année, au Sentier. Il est important de travailler ensemble, ajoute-t-il.

Monique PIDOUX COUPRY remercie Stéphane PECORINI, président de la Commission de musique ainsi que tous ses membres et prie l'assemblée de les applaudir.

c) du Président de la Commission technique des tambours

Les sections ont reçu le rapport de la Commission technique des tambours. Il n'en sera par conséquent pas donné lecture.

Il n'y a pas de question.

Monique PIDOUX COUPRY remercie Florian SPIRITO, président de la Commission technique des tambours, ainsi que tous ses membres et prie l'assemblée de les applaudir.

d) des responsables du Camp d'été de la SCMV

Les sections ont reçu le rapport du responsable du camp Daniel GUIGNARD. Il n'en sera par conséquent pas donné lecture.

Pour rappel, le camp 2020 n'a pas eu lieu. En 2021, pour des raisons de règles sanitaires, il n'a eu lieu que sur une semaine, mais semaine doublement intensive.

Monique PIDOUX COUPRY tient à remercier les responsables du camp ainsi que tout l'encadrement pour l'énorme travail accompli.

Soumis au vote, les rapports sont acceptés à l'unanimité.

e) du Caissier du Comité central

Les comptes étaient annexés au fascicule envoyé aux sections. Ils sont commentés par le caissier.

Pour rappel, l'exercice 2020 se solde par un bénéfice de fr. 925.95 ; le capital se monte à fr. 28'631.19.

Monique PIDOUX COUPRY remercie Jean-Daniel RICHARDET pour son travail et sa précision.

f) de la Commission de vérification des comptes

La Commission de vérification des comptes était composée des représentants des sections suivantes : Fanfare municipale d'Aigle, Union Instrumentale de Bex et la Concordia de St-Triphon. M. Pierre-Alain BORLOZ prend la parole pour lire le rapport.

Monique PIDOUX COUPRY remercie les membres de la Commission de vérification des comptes pour leur travail. Elle prie l'assemblée de remercier par un tonnerre d'applaudissement notre caissier Jean-Daniel RICHARDET pour tout le travail accompli depuis plus de 20 ans.

6) APPROBATION DES COMPTES 2020 ET DE LA GESTION DU CC

L'Assemblée, n'ayant pas de remarque à formuler, après avoir pris connaissance des comptes et du rapport de la Commission de vérification, les accepte à l'unanimité.

Monique PIDOUX COUPRY remercie nos partenaires pour leur soutien, la Loterie Romande, l'Etat de Vaud, la Banque Raiffeisen, l'AVY (Vins d'Yverne) et le garage Emil Frey.

7) BUDGET 2022

Présentation par le caissier Jean-Daniel RICHARDET.

PV de l'Assemblée des délégués 2021 à Croy

Annexé au fascicule avec la convocation, le budget 2022, qui présente un excédent de charges de Fr. 1'500.-, est accepté à l'unanimité.

8) NOMINATION DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES COMPTES 2021

Sont nommés pour le prochain exercice : Fanfare du Jorat de Mézières, l'Echo des Rochers de Puidoux et l'Harmonie d'Oron d'Oron-la-Ville.

9) DESIGNATION DE LA SECTION ORGANISATRICE ASSEMBLEE DES DELEGUES DES 2024

Pour rappel, l'Assemblée 2022 sera organisée par la Villageoise de Pomy et celle de 2023 par l'Harmonie d'Oron.

Jérôme RICHARDET, Président de la Villageoise de Pomy, se réjouit de recevoir les délégués à Pomy et leur souhaite une bonne année musicale.

Pas de proposition pour les années suivantes.

10) DESIGNATION DE LA SECTION ORGANISATRICE DE LA FETE DES JUBILAIRES DES 2025

Pour rappel, les Fêtes des jubilaires suivantes auront lieu en 2022 à Yvonand, en 2023 à Aclens et en 2024 à Forel (Lavaux).

Pas de nouvelle proposition.

Olivier DAVID se réjouit de recevoir les jubilaires à Yvonand le 10 avril prochain en espérant sous une forme normale.

11) DESIGNATION CONCOURS VAUDOIS DES SOLISTES CVSPE 2022

Monique PIDOUX COUPRY rappelle que la Finale vaudoise des solistes et petits ensembles a cédé sa place au Concours vaudois des solistes et petits ensembles et que la première édition a lieu au Sentier. Aucune société n'ayant fait part d'intérêt pour organiser l'édition 2022, elle lance un appel à candidature précisant que tant elle que Stéphane PECORINI sont à disposition pour tout renseignement.

Monique PIDOUX COUPRY passe la parole ensuite à Eric KUNZ, représentant de la direction de l'ASM.

Monique PIDOUX COUPRY le remercie et le prie de transmettre ses remerciements et ses meilleures salutations à Luana MENOUD-BALDI, Présidente ASM ainsi qu'aux membres de la direction.

12) FETE CANTONALE 2023

Monique PIDOUX COUPRY informe l'assemblée que les représentants de tous les girones ont été conviés en visioconférence le 17 février 2021. A cette occasion, les représentants des fanfares de Gimel et d'Aubonne, respectivement organisateurs de la Fête cantonale et du Festival de musique légère, ont également été invités. Cette séance avait pour objectif (en période COVID), de faire un point de situation sur les manifestations. Elle relève que le Festival de musique légère, après deux reports, n'aura pas lieu (trop proche d'une fête cantonale).

Elle est cependant heureuse d'informer que la Fanfare de Gimel s'est proposée pour l'organisation de la prochaine fête cantonale en 2023.

L'assemblée accepte cette candidature par acclamation.

Laurent PACHE, président d'organisation, remercie du fond du cœur les personnes présentes, il explique combien ils se réjouissent de recevoir les musiciens du canton du 18 au 21 mai 2023 à Gimel. Ils vont tout mettre en œuvre pour les recevoir dignement. Des informations paraîtront dans le prochain journal SCMV'Mag et sur leur site internet. Une présentation complète sera faite lors de la prochaine assemblée générale.

Ils sont chaleureusement applaudis.

13) COVID 19 – POINT DE SITUATION

Monique PIDOUX COUPRY passe la parole à Christian RÜEGSEGGGER.

Point de situation COVID donné par Christian RÜEGSEGGGER intégré ci-après :

Depuis mars 2020, nos vies et en particulier la vie associative se sont vues passablement chamboulées. Nos répétitions et nos concerts se sont arrêtées net.

Tant sur le plan fédéral que sur le plan cantonal, le soutien par les indemnités pour pertes financières a très bien fonctionné. Je profite de remercier l'ASM et les autorités cantonales, présentes aujourd'hui, pour leur implication dans ce sujet.

L'accès aux indemnités RHT (réduction de l'horaire de travail) pour nos professionnels a été, disons-le, bien plus compliqué. Il nous a fallu plusieurs axes de négociation pour aboutir après plusieurs mois au droit d'obtenir ces indemnités. Dans le cadre des 7 Grands, par le soutien du législatif cantonal, grâce aux conseils juridiques offerts par des professionnels se trouvant dans nos rangs (nous y reviendrons à la fin de mes propos), nous avons réussi à défendre nos intérêts.

En juillet dernier, nous avons lancé un nouveau sondage, afin de s'assurer que ces indemnités RHT avaient bel et bien été versées. Sur les 56 sections qui ont eu la gentillesse de nous répondre, 31 ont demandé des indemnités. Sur un montant total de près de CHF 100'000 demandé pour 2020 et 2021, ces sociétés ont perçu environ CHF 80'000.

Depuis la levée de l'interdiction de se rassembler fin mai 2020, nous avons tout de même encore subi des limitations variables. Pour exemples :

- Le nombre maximal de musiciens, dont un bon moment fixé à 5
- La surface exclusive par musicien, qui nous a amené à pousser les murs des salles de gymnastique pour obtenir 25 m² par musicien

Depuis la reprise de septembre dernier et même si la bonne nouvelle est de pouvoir se retrouver pour répéter et donner des concerts, nous devons gérer de nouveaux paramètres que sont la limite à 30 et le pass COVID. Nos sociétés font à nouveau preuve d'innovation pour que tous leurs membres puissent participer, mais les efforts pour respecter l'opinion de tout en chacun sur le pass et sur le vaccin sont une nouvelle source de conflit.

51 fanfares vaudoises, soit près de la moitié de nos sections, ont des effectifs supérieurs à 30 musiciens, sections pour lesquelles le pass COVID est obligatoire. Nous estimons qu'un quart des membres ne disposent pas ou ne veulent pas disposer aujourd'hui du pass. Nous arrivons de plus tout prochainement dans la période des répétitions générales et des concerts annuels. Nos sociétés ont besoin de l'entier de leur effectif dans la salle de répétition et sur scène. Soit les récalcitrants reviennent à la raison en participant à l'effort collectif, soit les restrictions de la Confédération diminue. Nous souhaitons dans tous les cas que les négociations soient maintenues par l'ASM, afin que la limite passe à 50, mieux que celle-ci disparaisse.

Nous félicitons tous ceux qui s'engagent pour trouver des solutions et avancer malgré le contexte. Restez dans tous les cas en bonne santé.

Je reste à disposition pour toute question après l'assemblée, vous remercie pour votre attention et recède la parole à notre Présidente.

Monique PIDOUX COUPRY explique que la lutte pour l'obtention des indemnités RHT auprès du canton a été menée avec la Société cantonale des chanteurs vaudois. Jamais nous n'avons lâché, explique-t-elle, et si cette lutte a trouvé une issue favorable, nous le devons à des personnes tierces à nos comités cantonaux, mais avec la parfaite connaissance de notre milieu puisque musiciens ou proches de musiciens. C'est donc au nom des deux faitières cantonales de chant (en présence du vice-président des chanteurs Yvan NEY) et de musique, qu'elle invite sur scène MM. Alexandre REYMOND, Claude RAMONI et Samuel GUIGNARD (avocats) pour les remercier dignement de leur précieux soutien.

La parole est donnée ensuite à M. Philipp WAGNER du Commandement du centre de compétences pour la musique militaire. Il adresse toutes ses félicitations aux cinq jeunes recrues vaudoises qui intègrent cette année la musique militaire : Robin BARTHOLINI, Bière, saxophone bariton mib – Yoann VOGEL, Cossonay, trombone – Alexandre BUCHET, Etoy, alto mib – Léo FISCHER, Avenches, alto mib – Aloïs ZULAUF, Les Moulins, tambour de marche.

14) COMMUNICATIONS DU COMITE CENTRAL ET DES COMMISSIONS

14 a) Informations AEM-SCMV

La parole est donnée à Didier BERARD, délégué AEM-SCMV.

Depuis 2012, les écoles de musique membre de l'AEM-SCMV s'efforcent d'appliquer les directives et les exigences de reconnaissance de la FEM. Certaines écoles fragilisées choisissent de rejoindre l'école de musique Multisite comme cette année Yverdon.

Initialement créée par l'AEM, l'EM Multisite se veut une solution alternative et attrayante à une reconnaissance individuelle par la FEM. Depuis sa création, l'école a par ailleurs été un précieux soutien à l'ensemble du dispositif et des écoles.

Le temps est venu de produire pour l'ensemble des écoles de l'AEM un état des lieux afin de mesurer les perspectives et les rôles de chacun dans les dispositifs régionaux. Parfois, les forces bénévoles malgré leurs enthousiasmes ne suffisent plus pour gérer les sites et les écoles qui doivent de plus en plus développer des compétences de chefs d'entreprises. L'application d'une prochaine convention collective de travail (CCT) devrait accentuer la pression sur la majorité de nos écoles.

Depuis 2020, la Fondation pour l'Enseignement de la Musique (FEM) dispose d'un montant supplémentaire de 1.5 million, utilisé en partie pour financer une 37ème semaine et des garanties de salaire, une autre partie de cette manne devrait permettre de financer la formation continue des enseignants. Un tiers du montant devrait être au bénéfice des écoles, des projets d'écoles et de médiation culturelle.

Le rapprochement des faitières est également sur la table, le comité de l'AEM-SCMV a fait des propositions de créer une fédération unissant l'AVCEM et l'AEM-SCMV. Pour l'heure cette proposition n'a semble-t-il pas trouvé un écho favorable. Le scénario choisi devra néanmoins respecter l'existence des écoles de l'AEM et leur proximité avec les sociétés de musique membres de la SCMV.

Ces dernières années, l'AEM-SCMV c'est efforcé de faire sa part dans les projets communs la liant à la Société cantonale des musiques vaudoises. C'est le cas dans l'organisation du Forum et un nouveau concours cantonal des solistes et petits ensembles (CVSPE). Ces deux axes pourraient être complétés par une analyse sur la formation et le développement des tambours qui aujourd'hui sont préoccupants tant la relève d'élèves et d'enseignants est limitée.

Une réalité doit cependant être évoquée, notre faitière n'a pas la force de frappe de la SCMV, seul un comité de 5 membres est actif au service des activités principales de l'AEM-SCMV et des activités secondaires évoquées ci-dessus.

14 b) SUISA – Hitobito

Didier BERARD rappelle le délai pour l'annonce SUISA et l'importance de la mise à jour des données (adresse de la société, les membres responsables, les abonnés au journal SCMV'Mag, la liste des membres, ...).

14 c) Journal SCMV'Mag

Françoise GOLLIEZ rappelle que le journal SCMV'Mag est à disposition des sociétés pour partager un évènement particulier, un projet ou pour tout article. Ce journal se doit d'être vivant et relater

non seulement les évènements de la SCMV, mais aussi toute la vie de nos sociétés et de nos écoles de musique.

Prix : forfait fr. 150.—pour 10 abonnements + 2 suppl. pour des jeunes musiciens.

14 d) Opération des instruments LoRo 2021

La parole est donnée à Christian RÜEGSEGGER.

Il rappelle que chaque année la SCMV lance ce processus, afin de récolter des fonds et permettre l'achat d'instruments pour nos écoles de musique. Nous en sommes à la 14^{ème} édition consécutive, précise-t-il.

Le processus a démarré fin janvier par la récolte des besoins. Cette récolte a très bien fonctionné, puisque nous avons atteint un montant total demandé de plus de CHF 270'000. 36 écoles et sites (un peu plus de la moitié des écoles et sites reconnus) ont formulé une demande dans les temps.

Nous avons sollicité un montant de CHF 235'000 à la Loterie Romande et avons bénéficié de CHF 170'000 pour cette opération.

Sur les 36 demandes initiales, nous avons pu satisfaire totalement ou partiellement aux demandes de 34 écoles et sites, soit 54 instruments, de la petite percussion, des lutrins, du matériel d'initiation, du matériel de sonorisation et divers petits matériels.

La traditionnelle cérémonie de remise, contrairement à l'année passée, a cette fois bel et bien eu lieu et des remerciements sont adressés à l'Harmonie la Broyarde de Granges-Marnand et son école pour l'accueil lors de cette cérémonie. Et il va sans dire des remerciements également à la Loterie Romande.

14 e) Projet d'évolution des 7 Grands

La parole est donnée à Christian RÜEGSEGGER qui rapporte en quelques mots les travaux entrepris dans le cadre du projet d'évolution des 7 Grands. Pour rappel, il s'agit du regroupement de 7 associations faitières cantonales, que sont le football, la gymnastique, les paysannes vaudoises, les jeunes, les chanteurs, les carabiniers et la musique à vent. Ces associations se réunissent depuis plusieurs années pour défendre des intérêts communs. Sans être sous une forme juridique reconnue, « Les 7 Grands » ont traité plusieurs sujets (entre autres : les impôts, la communication et récemment une certaine pandémie), tout en passant ensemble des moments conviviaux et de partage.

Regroupant plus de 80'000 membres dans tout le canton de Vaud, « Les 7 Grands » est un élément fondamental de la vie associative et du milieu économique vaudois.

La crise sanitaire que nous subissons depuis 2020 a démontré que le regroupement de ces 7 premières associations cantonales a sa valeur ajoutée. Il est désormais grand temps de se

développer et d'obtenir un statut juridique, afin d'être reconnu. Le milieu des associations d'amateurs doit s'unir et défendre ses intérêts.

Un groupe de travail s'est mis en place début 2021, avec l'objectif de fonder une association. Les travaux sont à leur terme et Christian RÜEGSEGGER annonce, pour la première fois publiquement, que cette association se nommera VAUD Associations avec VAUD tout en majuscules et Associations au pluriel.

Cette future association aura pour buts de :

- défendre les intérêts du milieu des associations d'amateurs;
- promouvoir la cause des associations d'amateurs et ses bienfaits;
- échanger sur les thèmes inhérents et communs au milieu des associations d'amateurs;
- valoriser l'engagement bénévole.

Elle représentera et défendra prioritairement les intérêts de ses membres au niveau du Canton de Vaud.

La fondation de VAUD Associations est prévue pour le printemps 2022. Les informations suivront.

14 f) Diplômes jubilaires 2021

La parole est donnée à Pierre-André MARTIN.

Pierre-André MARTIN rappelle que le délai pour le retour des listes est fixé au 31 décembre.

15 g) Divers

La parole est donnée à Jean-Daniel RICHARDET.

Notre caissier remercie les sociétés pour leur paiement des cotisations. Seules 4 sociétés ne se sont pas encore acquittées de leur dû. D'avance merci pour leur futur versement.

Il parle ensuite du magnifique concert du camp, camp soutenu par Jeunesse et Musique, la LoRo et l'Etat de Vaud. Ce dernier camp a été légèrement déficitaire. Il est grandement satisfait des améliorations apportées pour la fiscalité des sociétés. Un grand merci aux députés qui ont lancé l'initiative et qui ont réussi à la faire passer. Il reste à disposition des sociétés si elles ont un problème pour remplir leur feuille d'impôt. Un merci au CC et particulièrement aux dames qu'il remercie par un petit présent. Comme déjà dit, il cessera sa fonction de caissier l'année prochaine après 22 ans. Il fait un appel aux sociétés du Nord vaudois en particulier pour proposer un (e) candidat(e) intéressé(e) à œuvrer au sein du CC Il reste bien entendu à disposition pour tout complément d'information souhaité.

15) PROPOSITIONS DES SECTIONS

Pas de proposition.

16) DIVERS

La parole est donnée à Lyliam OCCHIPINTI, présidente du CO, pour le concours des solistes

Elle explique que l'Union Instrumentale du Brassus est ravie d'accueillir les sociétés et les concurrents au Sentier pour le concours cantonal vaudois des solistes et petits ensembles.

La nouvelle formule et les mesures sanitaires ont eu une répercussion sur le nombre de concurrents, raison pour laquelle, il a été opté pour une organisation plus simple par rapport à ce qui était prévu, en abandonnant la partie festive du samedi soir et en optant pour une petite restauration chaude.

Elle rappelle que cette manifestation a lieu sous pass sanitaire et qu'il faudra se rendre au point indiqué pour le contrôle du pass Covid et la délivrance d'un bracelet valable une seule journée.

Elle conclut en relevant que toutes les informations utiles se trouvent dans le livret de fête qui a été remis à chaque société ce jour, ainsi que sur les sites de la SCMV et de l'Union Instrumentale du Brassus. Tout a été mis en œuvre pour recevoir les musiciens du canton dans de bonnes conditions et elle se réjouit, au nom de l'Union Instrumentale du Brassus, d'accueillir un maximum de personnes

Monique PIDOUX COUPRY invite les sociétés intéressées à participer au Festi Musiques de Moudon à s'y inscrire.

Arrivant au terme de l'ordre du jour, Monique PIDOUX COUPRY remercie l'Assemblée de leur attention et passe la parole au Président de l'organisation pour les informations d'usage sur la suite de la journée.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée des délégués 2021 est levée à 11h18.

La Présidente :

Monique PIDOUX COUPRY



La Secrétaire :

Lyliam OCCHIPINTI

